

Réunion de la Commission de Suivi de Site
SPECIALTY OPERATIONS FRANCE de Melle

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
Jeudi 21 septembre 2023 – 10 h 00

Le 21 septembre 2023 s'est tenue à la Préfecture des Deux-Sèvres à Niort, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARTHOLE, riverain, la réunion de commission de suivi de site (CSS) pour le site SPECIALTY OPERATIONS FRANCE de Melle.

Liste des participants

Collège « Administrations de l'État »

M. MAROTEL	Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres
M. TAVEL	Chef UD 17/79
Mme COUTY	Inspectrice de l'environnement, UD 17/79 DREAL
Mme BELLY	Inspectrice de l'environnement, UD 17/79 DREAL
M. BON	DDT
Mme CARCOUET	Service des sécurités

Collège « Élus »

M. PICHON	Communauté de communes du Mellois en Poitou
M. MAUFFREY	Conseiller départemental des Deux-Sèvres
M. BERTRAND	Commune de Melle
Mme BELLO	Commune de Marcillé

Collège « Riverains »

M. BARTHOLE	Riverain
M. FURTOSS	Association Deux-Sèvres Nature Environnement
Mme PAILLAUD	Association Cimes

Collège « Exploitant »

M. le Directeur des opérations de la société Rhodia Opérations
M. le Responsable HSE

Collège « Salariés »

M. C
M. B
M. A

Collège « Personnalités qualifiées »

CAPITAINE SIMONNEAU SDIS

Invitées

Mme ALMERAS Cheffe du Bureau de l'environnement, Préfecture des Deux-Sèvres
Mme SAVOIE Bureau de l'environnement, Préfecture des Deux-Sèvres

Ordre du jour

- Fonctionnement de la commission (renouvellement des membres du bureau)
- Bilan du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2023

10 heures – Début de la réunion

Monsieur le Secrétaire Général souhaite la bienvenue aux membres de la CSS. Il rappelle que la dernière réunion s'est tenue en 2018*.

Tour de table.

Fonctionnement de la commission

Pauline ALMERAS signale qu'il s'agit de la première réunion suite au renouvellement des membres de la commission de suivi de site. Il est donc nécessaire de renouveler les membres du Bureau.

Le nouveau bureau de la CSS sera composé des membres suivants :

Collège « Administrations de l'État » : DREAL

Collège « Élus des collectivités » : Mairie de Melle

Collège « Riverains » : M. FURTOSS

Collège « Exploitant » : Responsable HSE

Collège « Salariés de l'exploitant » : M. B

M. BARTHOLE est désigné président de la CSS.

Jean-Pierre BARTHOLE propose de préparer un texte pour associer l'ARS au collège des administrations et revoir les modalités de fonctionnement de la Commission. Une première version sera adressée prochainement aux membres par e-mail.

Présentation du bilan du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2023 par l'exploitant

Site Solvay de Melle

Le responsable HSE explique que la plateforme industrielle de Melle réunit deux exploitants, IFF (ex-Danisco France) et SOLVAY (Rhodia Operations devenue Specialty Operations France depuis le 1^{er} juillet 2023). Le site exploité par Specialty Operations France est classé Seveso seuil haut. 97 % de la production est exportée.

Différents produits sont fabriqués sur le site :

- La cyclopentanone, molécule à destination des marchés de la parfumerie et de la détergence (micro-électronique).

* : La dernière réunion de la CSS de l'établissement Solvay s'est tenue le 29 novembre 2019.

- Des produits destinés aux marchés du soin de la personne (entrant dans la composition des shampoings et gels douche) et de la détergence.
- Des produits destinés aux applications industrielles : lubrifiants pour l'industrie pneumatique, stabilisants thermiques pour PVC, monomères de spécialités pour les peintures, traitement de surface pour l'industrie métallurgique, protection des cultures, fertilisation des cultures.

Le site de Melle produit entre 15 000 et 22 000 tonnes par an.

Cadre réglementaire de l'exploitation

L'arrêté d'exploitation du 22 mai 2017 a été révisé en février 2023 pour intégrer les prescriptions relatives à l'installation IRIS (nouvelle fabrication qui débutera prochainement). Un arrêté préfectoral complémentaire a autorisé le changement d'entité juridique du site à compter du 1^{er} juillet 2023.

Risques principaux du site Solvay de Melle

L'étude de dangers vise à évaluer et à identifier les risques accidentels relatifs à l'activité du site.

L'étude de dangers initiale a été délivrée en 2010 puis révisée en 2014. Ses conclusions ont été reprises dans l'arrêté d'exploitation du 22 mai 2017. Elles sont également incluses dans le PPI (plan particulier d'intervention) et le PPRT, qui prescrit l'urbanisme autour de la plateforme.

Une notice de réexamen de l'étude de dangers a été rendue à la Préfecture en mars 2020, dont les conclusions ont été validées par la DREAL en août 2021. L'étude de dangers reste valide et ne doit pas faire l'objet d'une mise à jour.

L'étude de dangers a étudié 3 464 scénarios de déviation. Par ailleurs, 31 scénarios avec un impact significatif sur la population à l'extérieur de la plateforme ont fait l'objet d'une quantification probabilité/gravité.

La cartographie des effets au sol déterminés par l'étude de dangers a permis de définir dans le PPRT les mesures d'urbanisme à mettre en œuvre à l'intérieur du périmètre.

Un salarié de Specialty Opérations France demande si les incidents dont l'origine se trouverait à l'extérieur du site sont intégrés dans l'étude dangers.

Le Responsable HSE explique qu'un chapitre de l'étude de dangers est consacré aux agressions externes, provoquées par des installations à l'extérieur de l'usine ou par des installations dans l'enceinte du site appartenant à des intervenants extérieurs (la ligne GRT Gaz enterrée par exemple).

Hélène COUTY précise que l'étude de dangers prend en compte l'environnement du site et intègre tous les agresseurs potentiels qui pourraient avoir un impact sur les installations à l'origine du risque. Cependant, elle exclut un certain nombre d'événements improbables et qui ne peuvent être modélisés (chute d'avion, de météorite, etc.).

Actions de réduction des risques

Le Responsable HSE rappelle que la démarche de prévention des risques majeurs s'appuie sur les mesures de maîtrise des risques (MMR) qui permettent de réduire les risques à la source. 56 MMR techniques ou organisationnelles ont été mises en place depuis mai 2010, pour un coût total de 440 000 euros.

25 millions d'euros ont été dépensés depuis que Specialty Opérations France est implanté à Melle (2005) dans le domaine Hygiène, Sécurité, et Environnement, dont 1,3 millions d'euros

en 2022. Ce montant représente plus de 50 % des investissements du site sur la période.

Projet de modernisation de la station de traitement des effluents

Ce projet a été lancé en 2010 et poursuit plusieurs objectifs :

- Restaurer la qualité des eaux de « La Légère », rivière dans laquelle la station d'épuration du site rejette 50 m³/heure, soit le tiers de son débit.
- Réduire les nuisances olfactives.
- Faire évoluer la filière « Boues », de l'épandage liquide vers le compostage.

La modernisation de la station a débuté en 2016 en partenariat avec Suez, pour un coût total de 5,5 millions d'euros et avec l'aide de l'agence de l'eau Adour-Garonne qui a financé 40 % des travaux.

La nouvelle station a démarré en 2017. Elle a permis la suppression des odeurs caractéristiques d'une station d'épuration et une réduction significative des rejets vers le milieu naturel.

Des investissements complémentaires d'un montant de 2,8 millions d'euros ont été réalisés en 2022 avec l'aide financière de l'Agence de l'eau pour fiabiliser le niveau de performance de la station. Les points d'amélioration ont notamment concerné l'aération des bassins biologiques, la gestion de l'apport de matière organique dans les ouvrages biologiques, et la capacité de la filière de déshydratation des boues biologiques.

Ces améliorations sont opérationnelles depuis début 2023 et les objectifs ont été atteints. Ces résultats doivent cependant être confirmés avec un fonctionnement au nominal de la plateforme, qui fonctionne à marche réduite depuis fin 2022.

Vincent FURTOSS se renseigne sur les modalités de suivi de la qualité de traitement des effluents.

Le Responsable HSE répond qu'il s'effectue par auto-surveillance. Des échantillons sont prélevés et analysés quotidiennement et sont remontés chaque mois à la DREAL. Par ailleurs, des analyses régulières sont menées par un laboratoire externe missionné par la DREAL

Hélène COUTY ajoute que rien ne s'opposerait à ce que l'exploitant communique les résultats de ses analyses à ceux qui les demanderaient.

Jean-Pierre BARTHOLE souligne le montant conséquent des sommes consacrées à la station d'épuration. Elles permettent de respecter des normes de rejet particulièrement basses comparativement aux autres sites industriels. Les odeurs ont complètement disparu à l'extérieur du site.

Projet IRIS : nouvelle fabrication dans un atelier existant modifié

Le Responsable HSE explique qu'il a été décidé de produire un solvant non dangereux pour la santé et l'environnement à Melle en raison d'une relocalisation de ce procédé de fabrication sur la plateforme de Melle.

Un porter à connaissance a été déposé en juin 2022 pour modification notable mais non substantielle (pas d'impact sur l'étude de dangers en vigueur). L'arrêté préfectoral d'exploitation a été modifié en conséquence pour intégrer cette nouvelle production.

La fin des travaux de modifications de l'installation existante est prévue d'ici la fin de l'année, pour un démarrage opérationnel début 2024.

Jean-Pierre BARTHOLE demande si ce solvant est déjà commercialisé.

Le Responsable HSE le confirme. Il est actuellement produit en Chine, par des sous-traitants. Solvay a souhaité relocaliser sa production en Europe.

Système de gestion de la sécurité (SGS) – Management HSE

En 2020, le groupe a décidé d'adopter les systèmes de management HSE reconnus à l'échelle internationale. Le référentiel interne a donc été abandonné mais les exigences réglementaires du SGS restent respectées.

Le site Solvay de Melle est certifié ISO 14001 (environnement) et ISO 45001 (santé et sécurité au travail) et suit le référentiel PSM (Process Safety Management) en matière de sécurité des procédés.

Gestion des situations d'urgence

Le Plan d'Opération Interne est commun entre Solvay (Specialty Operations France) et IFF (Danisco). Un exercice POI est réalisé chaque année et un exercice PPI tous les trois ans. Le dernier exercice PPI a été réalisé le 27 juin 2023.

Questions des membres de la CSS

Geneviève PAILLAUD s'enquiert des conséquences de la sécheresse sur le fonctionnement de l'usine.

Le Responsable HSE explique que l'eau est prélevée dans des nappes souterraines. Trois puits de forage alimentent l'usine.

La quantité prélevée reste cependant limitée puisqu'elle correspond à 3 % des besoins (soit 150 m³/heure en moyenne). 97 % du volume d'eau tourne en circuit fermé dans l'usine.

Les rejets dans « La Légère » correspondent quant à eux à 70 % de ce qui est prélevé.

Hélène COUTY signale qu'un arrêté ministériel paru le 30 juin 2023 impose à tous les sites qui prélèvent plus de 10 000 m³ par an un certain nombre de règles à respecter selon l'état de sécheresse dans lequel se trouve le bassin autour du site industriel. Par ailleurs, le site de Melle a fait l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire relatif à la sécheresse le 5 juillet 2023.

Présentation du bilan du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2023 par l'inspection des installations classées

Céline BELLY indique que trois visites d'inspection ont été réalisées entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 juin 2023 :

19 juillet 2022

La visite du 19 juillet 2022 était ciblée sur les risques naturels et technologiques, ainsi que sur la gestion de la sous-traitance. Des constats ont été émis mais sans proposition de suites administratives. L'exploitant a répondu le 20 avril 2023.

19 octobre 2022

Cette visite a été consacrée à la gestion d'une mesure de maîtrise des risques, à la stratégie de lutte contre l'incendie des stockages de liquides inflammables, et à la visite des installations. Des constats ont été émis mais sans proposition de suites administratives.

8 juin 2023

Cette visite s'est inscrite dans le cadre d'une action nationale sur les liquides inflammables. Des constats ont été émis mais sans proposition de suites administratives.

Par ailleurs, des dossiers relatifs au projet Iris (fabrication d'un solvant de nouvelle génération) et au changement d'exploitant (Transfert des activités de la société Rhodia Opérations à la société Specialty Opérations France) ont été instruits.

Un contrôle réglementaire inopiné des tours aéro-réfrigérantes a également été effectué le 27 septembre 2022. Aucune présence de légionelles n'a été détectée.

Vincent FURTOSS s'enquiert du motif de ce contrôle inopiné.

Monsieur le Secrétaire Général explique que le contrôle des légionelles est une action préventive classique pour ce type d'installations.

Johnny BERTRAND se renseigne sur les modalités de levée des constats.

Céline BELLY répond que l'exploitant peut répondre entre deux visites. Sinon, les points relevés sont abordés lors de visites ultérieures, en fonction des délais nécessaires de traitement par l'exploitant.

La séance est levée à 11 heures 50.